

DOLE JURA AIRPORT 2025

GUIDE TARIFAIRE DE L'ASSISTANCE EN ESCALE AIRCRAFT HANDLING FEES USER GUIDE



SOMMAIRE

1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX - <i>USEFUL INFORMATION</i>.....	3
1.1	VOS CONTACTS A L'AEROPORT – <i>YOUR AIRPORT CONTACTS</i>.....	3
1.2	MODALITES ET REGLEMENTS - <i>TERMS OF PAYMENT CONDITIONS</i>.....	3
2	ASSISTANCE AEROPORTUAIRE - <i>AIRPORT HANDLING</i>.....	5
2.1	ASSISTANCE AUX AERONEFS – <i>AIRCRAFT HANDLING</i>.....	5
2.2	ASSISTANCE FRET - <i>CARGO HANDLING</i>	6
2.3	ASSISTANCE EXCEPTIONNELLE - <i>SPECIAL HANDLING</i>	7
2.4	AUTRES SERVICES - <i>OTHER SERVICES</i>	7
2.4.1	AGENT AEROPORTUAIRE - <i>AIRPORT AGENT</i>	7
2.4.2	OUVERTURE EXCEPTIONNELLE - <i>EXCEPTIONAL OPENING</i>	8
2.4.3	REDEVANCE DE STATIONNEMENT – <i>PARKING FEE</i>	8
2.4.4	NETTOYAGE AVION - <i>AIRCRAFT CLEANING</i>	8
2.4.5	DEGIVRAGE - <i>DE-ICING</i>	9

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - *USEFUL INFORMATION*

1.1 Vos contacts à l'aéroport – *Your airport contacts*

Edeis Aéroport Dole Jura

Rue de Dole

39500 TAVAUX

www.dolejura.aeroport.fr

STANDARD AEROPORT- AIRPORT RECEPTION

☎ +33 (0) 3 84 72 18 53
E-mail dole.aeroport@edeis.com

EXPLOITATION /OPERATIONS - AIRLINES OPERATIONS

☎ +33 (0) 3 84 72 87 25
SITA DLEAMXH
AFTN LFGJXHAX
Myhandling
E-mail operations.dole@edeis.com



1.2 Modalités et règlements - *Terms of Payment Conditions*

Les tarifs annexés aux présentes Conditions Générales de Ventes sous appellation « Guide tarifaire 2025 » sont présentés hors TVA, celles-ci s'appliquant en sus au taux en vigueur au jour de l'exécution de chaque type de prestations exécutées au sein de l'Aéroport Dole Jura. Les prestations tarifées peuvent être modifiées à tout moment, notamment en cas de changement des données réglementaires, législatives et économiques.

Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de l'exécution de chaque type de prestations.

Les prestations de nuit sont majorées de 25%. La nuit s'entend de 21h00 à 06h00 locales.

Les règlements peuvent être effectués :

- Au comptant auprès du Service Trafic / Opérations de l'Aéroport
- Sur factures émises par l'Aéroport Dole Jura en fin de mois si le client refuse le paiement immédiat de la facture.

Dans le cas d'une facturation différée en fin de mois, une majoration forfaitaire correspond aux frais de dossier est appliquée : **14.00 € HT**

- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de EADJ
- Par virement bancaire à l'ordre de EADJ

Références bancaires :

- titulaire du compte : EDEIS AEROPORT DOLE JURA
- code banque : 30004
- code guichet : 02484
- n° de compte : 00010529033
- clé RIB : 23
- domiciliation : BNP Champagne Ardennes
- IBAN : FR76 30000 4024 8400 0105 2903 323

IMPORTANT : Indiquer les références de la facture avec votre règlement.

Nos factures sont payables à réception, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture sauf conditions particulières prévues contractuellement.

Toute facture dont le règlement n'est pas parvenu dans les délais définis ci-dessus entraîne la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement qui comprend :

- une première relance qui intervient 15 jours après la date d'échéance de la facture
- une deuxième relance qui intervient 30 jours après la date d'échéance de la facture
- une troisième relance qui intervient 45 jours après la date d'échéance de la facture
- en recommandé avec accusé de réception.

Des pénalités peuvent être appliquées : 1,5 x taux légal (loi 92 - 1442)

Dans l'hypothèse où le règlement n'est pas intervenu sous quinzaine après la dernière Relance, le dossier est transmis immédiatement **au service contentieux**.

Toute compagnie non soumise à la TVA est priée de présenter ses attestations au Service Opérations.

Les redevances aéronautiques sont payables au comptant auprès du service Trafic / Opérations de l'Aéroport Dole Jura avant le décollage.

Toutefois, certains usagers peuvent ne pas être soumis à cette obligation et sont alors facturés périodiquement : l'établissement de forfaits entre l'Aéroport Dole Jura et certaines sociétés basées assurant des vols privés ou commerciaux programmés et / ou réguliers peut être réalisé.

Pour toute ouverture d'une ligne régulière, ou toute autre initiative débouchant sur une hausse significative du trafic de l'Aéroport Dole Jura, un tarif adapté est appliqué comme suit :

Les conditions suivantes seront appliquées :

- Forfait pour les compagnies basées
- Remise par rapport au tarif en vigueur

La transmission au service contentieux d'une facture aéronautique impayée ainsi que le refus de paiement entraîne la mise en application de la procédure prévue par l'article R224-4 du code de l'Aviation Civile :

« Les redevances sont dues par le seul fait de l'usage des ouvrages, installations, bâtiments et outillage qu'elles rémunèrent. En cas de non-paiement des redevances dues par l'exploitant de l'aéronef, l'exploitant de l'aérodrome est admis à requérir de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige ».

Tarification :

Il appartient aux clients d'informer l'Aéroport Dole Jura de toute modification apportée à leur flotte : achats, ventes, locations, modifications des caractéristiques d'un aéronef sous peine de se faire facturer des prestations dont ils n'auraient pas été bénéficiaires ou dont les taux appliqués seraient erronés.

La T.V.A. sur les prestations aéroportuaires est facturée au taux « normal » (20,00% au 01/01/2025).1

IMPORTANT : pour bénéficier de l'exonération de la T.V.A., les compagnies aériennes françaises sont tenues de figurer sur la liste annexée à l'instruction de la direction de la législation fiscale (DLF) du 26 juillet 2010, liste qui demeure en vigueur tant qu'elle n'est pas modifiée ou abrogée.

N.B. : en l'absence de l'inscription sur cette liste précitée, la SEADJ appliquera la T.V.A. au taux normal et, l'exploitant de l'aéronef ne pourra prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation (cachet de la Poste faisant foi).

2 ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE - AIRPORT HANDLING

2.1 Assistance aux aéronefs – Aircraft Handling

Cat	MTOW	Assistance en escale (€ HT) Aircraft Handling (€ EX VAT)
0	Helico < 3 t	10,00
1	1 t à < 5 t Sauf Cat 0 - Except Cat 0	55,00
2	5 t à < 7 t	110,00
3	7 t à < 10 t	158,00
4	10 t à < 17 t	183,00
5	17 t à < 25 t	364,00
6	25 t à < 45 t	550,00
7	46 t à < 75 t	730,00
8	75 t et plus	970,00

🔄 Consignes particulières – Special conditions

L'assistance aéroportuaire est obligatoire pour les aéronefs dont la MTOW $\geq$ à 3 tonnes.

Airport handling is mandatory for aircraft whose MTOW $\geq$ 3 tons.

Les services d'assistance sont fournis dans les limites des possibilités de l'Aéroport Dole Jura et conformément aux règlements en vigueur : l'Aéroport Dole Jura s'engage à apporter tous les soins dans l'exécution des services prévus et, hors cas de force majeure, à éviter tout retard dans leur exécution. Cette assistance est obligatoire pour les aéronefs de plus de 6 tonnes.

En cas d'assistance à fournir à plusieurs aéronefs, priorité sera donnée dans toute la mesure du possible aux lignes régulières et ensuite à l'aéronef qui a respecté son horaire.

La redevance d'assistance, pour les appareils de plus de 6 tonnes, sera facturée à :

- 50% en cas d'annulation moins de 48h00 à l'avance
- 100% en cas d'annulation moins de 24h00 à l'avance

Toute prestation demandée qui engendrera appel à prestataire extérieur et qui sera annulée moins de 48h00 à l'avance, sera facturée en intégralité au demandeur.

🔄 Abattement - Discount

50% pour tout vol ne comportant pas de passagers au départ et à l'arrivée.

50% for flight without arrival and departure passenger.

🔄 Majorations - Surcharges

25 % de 21h00 à 06h00

50 % les jours fériés

25% from 21H00 to 06H00

50% on public Holiday

Ces majorations ne sont pas cumulatives. Seulement la plus importante sera retenue.

These surcharges are not cumulative. Only the highest will be applied.

➡ **Frais de gestion - Administration fees**

Des frais de gestion de prestations externes seront facturés sur la base de 15% du montant total de la prestation.
A 15% administration fees will be charged for each order to our business partner.

➡ **Paiement en carte bancaire - Credit card payment**

Une commission de 5% sera facturée pour tout paiement (effectué par) American Express ou de tout autre brooker.
A 5% commission will be charged for each payment by an American express and brooker cards.

➡ **Frais de réservation - Booking fees**

Les vols qui n'ont pas fait l'objet d'une demande sur MYHANDLING seront facturés de 50 € HT.
Flights that have not filed a prior online request through MyHandling will be charged 50€ EX VTA.

➡ **Prestations incluses dans l'assistance aéroportuaire - Airport handling services included**

- Le guidage, le positionnement et le calage de l'avion - *Guidance for positioning the aircraft and chocking*
- Le chargement et le déchargement des bagages - *Loading and Unloading of luggage*
- La mise à bord du catering - *Catering shipment*
- La réception des équipages - *Crew reception*
- Le traitement des bagages - *Luggage handling*
- L'utilisation du terminal - *Use of the terminal*
- La fourniture des dossiers météo - *The supply of the weather report*
- L'envoi de messages de mouvement - *Sending movement messages*
- L'enregistrement des passagers et la délivrance des cartes d'embarquement - *Passengers checking and boarding pass delivery*
- La pesée des bagages - *The weighing of luggage*
- L'utilisation des moyens de sécurité conformément à la réglementation - *The use of the means of safety according to the current standards*
- L'embarquement des passagers - *Passenger boarding*

2.2 Assistance fret - Cargo handling

➡ **Assistance tout compris « Package price » - All inclusive price by aircraft**

Fret commercial Commercial freight	€ HT € EX VAT
Par tonne Per ton	730,00

Cela n'inclut pas l'assistance de l'aéronef.
It does not cover the aircraft handling.

Le traitement du fret inclut le chargement et le déchargement de l'aéronef. L'assistance est obligatoire pour tous les vols contenant du fret.
The treatment of the freight covers the load and the unloading of the aircraft. It is compulsory for any flight containing some freight.

2.3 Assistance exceptionnelle - *Special handling*

Ce service est sur demande. Il concerne les demandes particulières des clients
This service is due on demand. It concerns particular demand from our customers

La liste est non exhaustive. Elle peut être complétée par le client. Une assistance exceptionnelle est due pour chaque prestation.

This list can be completed by the customer. The special assistance fee is due for each service.

SERVICES	€ HT € EX VTA
Ambulance au pied de l'avion (par heure et par entrée) <i>Ambulance access to the aircraft (per hour and per access)</i>	25,00
Voiture au pied de l'avion (par heure et par entrée) <i>Car access to the aircraft (per hour and per access)</i>	60,00
Accès bus sur le tarmac <i>Bus access on the tarmac</i>	61,00
Privatisation aéroport (pour raison de sécurité) <i>Airport Privatisation (for safety reason)</i>	3600,00
Autres services, par heure et par service <i>Others services, per hour and per service</i>	78,00

2.4 Autres services - *Other services*

PRESTATIONS	UNITE UNIT	€ HT € EX VAT
GPU	Par ½ heure <i>By ½ hour</i>	110,00
Vide toilette <i>Toilet</i>	Par opération <i>By operation</i>	140,00
Café <i>Coffee</i>	Par litre <i>Per litre</i>	19,00
Glaçon <i>Ice</i>	Par kilo <i>Per kilo</i>	17,00
Nettoyage de linge (8 pièces) <i>Linen cleaning (8 pieces)</i>	Par opération <i>By operation</i>	37,00
Nettoyage de la vaisselle <i>Dishes cleaning</i>	Par opération <i>By operation</i>	61,00
Catering shipment hors partenaire <i>Catering Shipment no partner</i>	Par opération <i>By operation</i>	40,00
Nettoyage déversement hydrocarbures ou autres <i>Pouring of hydrocarbons, or any other product</i>	Par heure <i>Per Hour</i>	480,00

Dans le cas où, après le passage d'un aéronef, une intervention de nettoyage est rendue nécessaire à la suite d'un déversement d'hydrocarbures, de corps gras ou de tout autre produit, cette intervention donne lieu au paiement d'une redevance par le responsable du déversement.

In case, after an aircraft passage, a cleaning intervention is necessary following a pouring of hydrocarbons, fatty substance or any kind of product, this intervention leads to the payment of a fee by the person responsible for pouring.

2.4.1 AGENT AÉROPORTUAIRE - *AIRPORT AGENT*

➡ **Sur demande - *On demand***

Demande minimum : 1 heure
Minimum demand: 1 hour

Majoration de 50% pour les heures effectuées en dehors des horaires d'ouverture.
50% surcharge for demand on outside airport hours

Majoration de 50% pour les heures effectuées le dimanche et les jours fériés.
50% surcharge for demand on Sunday and Publics holiday

DESIGNATION	Par heure € HT <i>Per hour € EX VTA</i>
Agent d'opération aéroportuaire <i>Airport operation agent</i>	70,00
Agent d'escale	70,00
Agent de manutention	70,00
Agent AFIS	70,00
Conducteur chariot élévateur	70,00

2.4.2 OUVERTURE EXCEPTIONNELLE - *EXCEPTIONAL OPENING*

Le service d'escale de l'Aéroport est assuré selon les horaires publiés. En dehors des horaires d'ouverture du service d'escale, une redevance pour ouverture exceptionnelle de l'aéroport sera perçue par heure d'ouverture.

Handling services are opened during published hours. The airport can be reopened with prior notice. The reopening fee will be charged for every hour.

SERVICE	€/h HT €/h ex VTA
Ouverture entre 19 h et 9 h locale <i>Opening between 7 pm and 9 am</i>	420,00

2.4.3 REDEVANCE DE STATIONNEMENT – *PARKING FEE*

La redevance est calculée par heure de stationnement selon la masse maximale au décollage indiquée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours, arrondie à la tonne supérieure.

Tarif : 0,90 € HT Par tonne et par heure*

*Les 2 premières heures de stationnement sont gratuites

2.4.4 NETTOYAGE AVION - *AIRCRAFT CLEANING*

Le nettoyage de l'avion comprend le passage de l'aspirateur et le vidage des poubelles.
Aircraft cleaning take into account vacuum cleaning and bins emptying.

Avion <i>Aircraft</i>	Unité <i>Unit</i>	€ HT € EX VAT
< 75 sièges <i>seats</i>	Par operation <i>Per operation</i>	110,00
≥ 75 sièges <i>seats</i>	Par opération <i>Per operation</i>	185,00

2.4.5 DÉGIVRAGE - *DE-ICING*

Unité (par litre) <i>Unit (per liter)</i>	€ HT € EX VAT
	8,00